# COMMUNE D'APACH Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

# Département de la Moselle

### Séance du 01/102019

Arrondissement de Thionville - Est Sous la Présidence de Mr GUTIERES Patrick, Maire.

Conseillers élus

illers élus RED

Conseillers en fonction 15

Conseillers présents

Conseillers présents 11

	FELTZ Emilie	HUMBERT Alain
REINSBACH Joséphine	WOLF Anne	CYRON Véronique
	HEYD Marcel	
	LUCARELLI Roméo	SCHROEDER Katia
SCHMITT Sandrine	SCHWEITZER Jean-Marie	

Absent avec procuration:

Absent sans procuration: ENGELBERT Nicole, SCHWEITZER Jean-Marie, Van KOUWEN Wouter et

LELLIG Rachel

Absent excusé: ENGELBERT Nicole, LELLIG Rachel

Absent non excusé : SCHWEITZER Jean-Marie, Van KOUWEN Wouter Secrétaire de séance : André RAMPONI

#### N° 20191001-SO-05-D01

Travaux à la salle polyvalente : Résultat de la consultation pour lots 1 à 12

Vu le code de la commande publique;

Vu les articles L2122-23 et R2122-7-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Vu la délibération n°01/06/14 du 14 avril 2014 relative aux compétences du Conseil municipal déléguées à Monsieur le Maire en matière de marché public, en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la consultation lancée selon une procédure adaptée pour des travaux, relatifs à la transformation et l'extension de la salle polyvalente Pierre Halle à Apach ;

Considérant que les offres reçues concernant les lots 1 à 11 se sont avérées supérieures au budget alloué à l'opération, que le projet ne peut pas être poursuivi en l'état sans dépasser le budget fixé, il convient donc de déclarer sans suite la procédure pour un motif d'intérêt général pour l'ensemble des 12 lots ;

Après exposé par Monsieur Le Maire des montants en jeu et après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : De déclarer sans suite l'ensemble de la procédure relative aux travaux pour la transformation et l'extension de la salle polyvalente Pierre Halle à Apach.

**ARTICLE 2**: De relancer une nouvelle consultation.

ARTICLE 3 : La présente décision sera transmise par voie électronique à la Sous-Préfecture de Moselle, affichée en Mairie et inscrite au registre des décisions du Maire.

\*\*\*\*

#### N° 20191001-SO-05-D02

#### Travaux à la salle polyvalente : Résultat de la consultation pour lots 13 et 14

Le Maire rend compte aux membres du conseil de la consultation portant sur les appareils professionnels destinés à équiper la future cuisine de la salle polyvalente Pierre HALLE.

Plusieurs entreprises sollicitées ont établi des offres et il s'avère que

- 1/- L'entreprise FROIDSERVICE de Terville propose un aménagement dont les équipements représentent un coût de 55'724.18€HT soit de 66'869.02€TTC,
- 2/- L'entreprise QUARTIVAC de Longuyon propose un aménagement dont les équipements représentent un coût de 65'850.00€HT soit de 79'020.00€TTC,
- 3/- L'entreprise FLUIDTECH de Yutz propose un aménagement dont les équipements représentent un coût de 73'361.00€HT soit de 88'033.20€TTC,
- 4/- L'entreprise Josy JUCKEM de Strassen (G.-D de Luxembourg) propose un aménagement dont les équipements représentent un coût de 104'111.06 €HT soit de 124'933.27€TTC,

Après exposé des montants détaillés en jeu et des aménagements proposés par plusieurs entreprises ayant remis une offre, Considérant la difficulté de comparer les appareils professionnels proposés dans les 4 offres de prix reçues par rapport aux documents de consultation.

Considérant que les 4 offres reçues sont incomplètes (prix des positions des lots 13 et 14 ne sont pas toutes renseignées)

Le conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité,

1/- de poursuivre la consultation en négociant avec les 3 entreprises FROIDSERVICE, QUARTIVAC et FLUIDTECH

2/- de missionner le COPIL « Salle PO » pour statuer sur l'aménagement à retenir et les appareils à prévoir pour l'équipement de la partie cuisine de la salle polyvalente.

\*\*\*\*

#### N°20191001-SO-05-D03

#### **Objet: Décision modificative Commune**

Après explication du maire, le conseil municipal après délibération décide, à l'unanimité, la modification du budget principal 2019 comme suit :

Retirer du compte suivant :

60621 (Fonctionnement dépenses / Combustibles)

- 17 000, 00 €

Pour les remettre au compte suivant :

60612 (Fonctionnement dépenses / Energie – Electricité)

+ 17 000, 00 €

\*\*\*\*

#### N°20191001-SO-05-D04

#### Objet: Décision modificative Assainissement

Après explication du maire, le conseil municipal après délibération décide, <u>à l'unanimité</u>, la modification du budget annexe assainissement 2019 comme suit :

Retirer du compte suivant :

2313 (Investissement dépenses / Constructions)

- 1 006, 00 €

Pour les remettre au compte suivant :

040 - 1391 (Investissement dépenses / Subventions d'équipement)

+ 1006, 00 €

Retirer du compte suivant :

778 (Fonctionnement recettes / Autres produits exceptionnels)

- 100, 00 €

70611 (Fonctionnement recettes / Redevance Assainissement collectif)

- 1006, 00 €

Pour les remettre au compte suivant :

042 – 777 (Fonctionnement recettes / Quote-part subvention investissement)

+ 1106, 00 €

\*\*\*\*

#### N°20191001-SO-05-D05

#### Objet: Equipement sportif urbain

Le Maire rend compte d'une opportunité portant sur un équipement extérieur que la commune pourrait acquérir à titre gracieux à la condition de procéder, dans un délai relativement court, au démontage et à l'évacuation de l'équipement en question, ceci aux frais exclusifs de la commune.

Le Maire présente des vues partielles de l'équipement qui consiste en un terrain multi-sport comprenant :

- deux cages rigides en inox formant buts dans lesquels des portes d'accès sont intégrées,
- une clôture (structure métallique) avec panneaux rigides en Trespa en partie inférieure,
- une clôture (structure métallique) avec filets en partie haute,
- six plusieurs paniers de basket

Le Maire informe les membres du Conseil qu'il a pris l'attache de l'entreprise AEL d'Apach pour estimer le coût des opérations suivantes

- dépose et démontage in situ (à Luxembourg),
- transport et stockage provisoire à Apach,
- aménagement du sol (terrassement et évacuation des déblais) à l'emplacement retenu,
- constitution d'un coffre (+ remblai compacté) avec cordon périphérique et fondations,
- mise en place d'une couche de revêtement spécifique,
- remontage des ouvrages récupérés,
- tracé des terrains sur le sol et signalisation

Ainsi, il s'avère que l'entreprise AEL d'Apach a établi pour les prestations énoncées ci-dessus une offre d'un montant de 45'790.00€HT soit de 54'948.00 €TTC

Après délibération, le conseil municipal, décide,

#### Par 9 voix CONTRE, 2 voix POUR et aucune abstention,

de NE PAS saisir cette opportunité et de NE PAS autoriser le Maire à passer commande auprès de l'entreprise AEL d'Apach les travaux ci-dessus énoncés

\*\*\*\*

#### N°20191001-SO-05-D06

## Objet: Réfection voirie pour rue et route de Belmach...

Le Maire rend compte aux membres du Conseil de ses relances infructueuses auprès de l'entreprise qui était en charge de travaux de raccordement en eau potable de l'école maternelle.

Force est de constater que l'entreprise en question ne tiendra pas ses engagements alors que les travaux pour lesquels elle a été missionnée sont terminés depuis plusieurs mois, le Maire a consulté des entreprises pour effectuer des réfections localisées de tarmacadam à plusieurs endroits du village.

Ainsi, il s'avère que :

L'entreprise HTP de Hagondange a établi une offre dont le montant atteint 10'450,-€HT soit 12'540€TTC pour la rue de Belmach L'entreprise A-TECH de HAUCONCOURT a établi une offre dont le montant atteint 4'800,-€HT soit 5'760,-€TTC pour la rue de Belmach et environ 30m2 sur la rue Nationale

Le Maire précise qu'il a également sollicité le vice-président de la CCB3F en charge des marchés de commande et que pour 2019 aucune entreprise n'a été adjudicataire pour ce type de prestation.

Après délibération, le conseil municipal, décide, <u>à l'unanimité</u>, de confier les réfections envisagées sur la rue et la route de Belmach ainsi que sur la route Nationale (partie montée sous le café de la Frontière) à l'entreprise A-TECH de HAUCONCOURT pour un montant de 4'800,-€HT soit 5'760,-€TTC

\*\*\*\*

FELTZ Emilie	HUMBERT Alain
HEYD Marcel	CYRON Véronique
WOLF Anne	RAMPON/Andre
LUCARELLI Roméo	SCHROEDER Katia
SCHWEITZER Jean-Marie	ENGELBERT Nicole
	HEYD Marcel  WOLF Anne  LUCARELLI Roméo

\*\*\*\*

Pour extrait conforme au registre,

APACH, le 02/10/2019

Le Maire